

Image not found or type unknown



Contradiction dans acte de vente

Par **luc66**, le **29/03/2011** à **20:08**

Bonjour,rnrnBonjour,rnrnj'ai acheté une maison en 2002 ,qui comprend également un studio qui avait été aménagé par le précédent propriétaire .il nous sert essentiellement à loger les amis et famille de passage.rnDésirant peut être vendre , j'ai ressorti tous les papiers en ma possession et j'ai constaté une contradiction entre le plan du permis de construire initial fourni avec l'acte de vente où on peut voir un garage a la place , pas de permis pour le studio et acte de vente indiquant 1 seul logement mais rapport d'expertise (termite,amiante ,surface loi carrez) indique bien un studio.cela prouve bien que ce n'est pas moi qui l'ai fait ,(le notaire aurait il commis une faute),et comment savoir si je ne suis pas dans l'illégalité par rapport aux impôts? Je pensait l'être jusqu'à ce jour , mais là j'ai un doute . Quelles démarches dois je entreprendre pour savoir si un permis avait été accordé au précédent propriétaire (et non remis avec l'acte de vente).si tel n'est pas le cas ,je dois faire une mise a plat avec les impôts ,le permis est il nécessaire ? si oui et que la mairie le refuse comment faire cette mise a plat ? peut on me tenir rigueur de cette anomalie dans l'acte de vente?rnrna vous
lirerncordialementrnluc